Ville de Genève Conseil municipal

M-110 M-309 M-318

Réponse du Conseil administratif à:

- la motion de la commission des travaux, acceptée par le Conseil municipal le 14 mai 2002, intitulée: «Pour une ville plus propre» (M-110);
- la motion de M^{mes} Michèle Ducret, Catherine Hämmerli-Lang, MM. Michel Ducret, Guy Dossan, Alain Fischer, Bernard Lescaze, Pierre Maudet et René Winet, acceptée par le Conseil municipal le 20 novembre 2002, intitulée: «Pour une gestion objective de la propreté urbaine» (M-309);
- la motion de MM. Jean-Marc Guscetti, Pierre Reichenbach et Jean-Pierre Oberholzer, acceptée par le Conseil municipal le 20 novembre 2002, intitulée: «Pour une gestion dynamique de la propreté en ville de Genève» (M-318).

TEXTE DE LA MOTION M-110

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui présenter un projet permettant d'optimiser la propreté et l'hygiène en ville de Genève.

Ce projet devrait établir:

- des critères de mesure et de contrôle de la propreté et de l'hygiène en ville de Genève;
- des propositions de niveau de propreté et d'hygiène en ville de Genève;
- des solutions pour atteindre de manière réaliste les objectifs proposés;
- le coût des solutions.

Le Conseil municipal invite également le Conseil administratif à augmenter de façon significative le nombre de poubelles de dimension adaptée au volume et à la nature des détritus et à la spécificité des lieux d'installation.

Il lui rappelle qu'il dispose des lois et des règlements qui doivent être appliqués pour le confort de la population et qu'il a le devoir de les appliquer par le biais d'une tarification adéquate, transparente et dissuasive.

Il lui demande, en outre, de faire une étude pour une brigade de propreté.

TEXTE DE LA MOTION M-309

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à proposer un système de mesure objective de la propreté urbaine visant à améliorer cette dernière au profit des usagers de nos rues et plus spécifiquement de nos trottoirs.

TEXTE DE LA MOTION M-318

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à introduire un management de la qualité (voire une certification ISO) à la Division de la voirie qui intégrera en particulier la satisfaction des habitants, des commerçants et des touristes.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Suite au dépôt de la motion M-110 de M. René Winet, en juin 2000, le service Voirie – Ville propre a inscrit dans son budget 2002 une somme de 260 000 francs supplémentaires pour accroître les prestations de nettoiement.

Dès lors, ce sont tout particulièrement des entreprises à but social, pratiquant la réinsertion de personnes en difficulté, qui renforcent le nettoiement du centreville le soir – la zone de la gare de Cornavin, ainsi que les Rues-Basses lors de la fermeture des commerces – d'avril à mi-octobre. Une vérification systématique des prestations est effectuée par les responsables du service Voirie – Ville propre.

Des instructions strictes ont été transmises au personnel des dépôts de la Voirie concernant spécifiquement la vidange des corbeilles à déchets. Il a l'obligation de vider, dans les zones sensibles, les récipients pleins, même si le véhicule prévu pour la tournée n'a pas encore effectué ce travail.

Le planning d'interventions des diverses équipes de nettoiement est en permanence actualisé, en fonction des divers problèmes rencontrés sur le territoire communal. Il est mis à jour par les chefs de secteur, qui en rendent compte à leur hiérarchie lors de modifications importantes.

Depuis peu, les actions menées par les ouvriers de la Voirie – Ville propre sont médiatisées, permettant ainsi la mise en évidence des métiers qui œuvrent quotidiennement à la propreté dans notre ville. L'image de la Voirie et de ses collaborateurs s'est donc bien améliorée. D'excellents résultats ont été enregistrés. Nos citoyens les remarquent et nous prodiguent des félicitations. De concert avec le Service cantonal de gestion des déchets (GEDEC) du Département du territoire, les communes du canton ainsi que la Voirie – Ville propre se sont penchées sur les possibilités de mesurer objectivement la propreté; il en a résulté un baromètre annuel qui se base principalement sur le degré de satisfaction des usagers, mais aussi sur la perception des employés de la Voirie, qui sont bien placés pour constater des améliorations ou des perturbations dans le système. Cette collecte d'informations permet d'anticiper et de corriger, dans une bonne mesure, les carences qu'il pourrait y avoir en matière de propreté du territoire.

Le service Voirie – Ville propre effectue quotidiennement des relevés et organise son planning en conséquence. Il continuera de le faire dans cet esprit afin de garantir au mieux la propreté de notre ville.

Concernant la problématique des tags, le magistrat responsable du département de l'environnement urbain et de la sécurité a récemment repris ce dossier et y travaille afin de trouver rapidement des solutions. Il envisage donc des actions dans ce domaine avec les services, les régies et les propriétaires d'immeubles concernés.

Il en va de même pour la problématique des toilettes publiques, dont l'état de salubrité n'est pas enviable pour une ville telle que la nôtre. Des mesures urgentes et provisoires vont être rapidement mises en œuvre, en attendant la mise en place d'un véritable concept de W.-C. publics répondant aux besoins des différents types d'usagers.

Enfin, la responsabilité de la propreté en milieu urbain n'est pas du seul ressort de la Voirie municipale, mais aussi de celui de tout un chacun. Le manque de civisme et de respect de certains récalcitrants sera fermement sanctionné, mais la répression reste et restera bien entendu exceptionnelle.

A noter que la politique menée par la Ville de Genève en matière de propreté est conforme aux principes du développement durable, en tant qu'elle vise à limiter au minimum les nuisances environnementales et à économiser les ressources, naturelles et financières, dans toutes les actions de propreté (déneigement, lavage des trottoirs, récupération du papier, etc.). Elle répond en outre aux objectifs du développement durable, puisqu'elle vise à améliorer les conditions-cadres de vie des habitants et à accroître le sentiment de propreté et de sécurité qui y est lié.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général: Jacques Moret Le conseiller administratif:

Pierre Maudet